



OBSERVATOIRE DE LA PARITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 22 novembre 2011,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Parité politique : « Courage, fuyons ! »

A la veille des investitures pour les prochaines élections législatives de 2012, les membres de l'Observatoire rappellent que la parité est inscrite à l'article 1^{er} de la Constitution.

Or, aujourd'hui, 81,5 % des députés sont des hommes et les partis préfèrent encore supporter les pénalités financières.

Les Françaises et les Français attendent que la représentation nationale soit à l'image de la société.

Dans les faits, les stratégies électorales, stratégies discriminantes, continuent à primer sur l'enjeu démocratique qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes.

Concrètement, **les membres de l'Observatoire recommandent aux partis politiques** de :

- cesser de cantonner les femmes soit dans des circonscriptions réputées non gagnables, soit dans un rôle de suppléant ;
- désigner des femmes et des hommes, à parité, au sein des instances décisionnelles, notamment d'investiture.

Les femmes sont actrices de changement et les partis ne peuvent plus simplement les considérer comme la variable d'ajustement des stratégies politiques.

Les membres de l'Observatoire estiment qu'il n'y a de courage politique que dans la mise en pratique de cet objectif constitutionnel qu'est la parité.